



Quatre-vingt-septième session

EB87.R21

Points 26.1 et 26.2 de l'ordre du jour

24 janvier 1991

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Comité permanent des Organisations non gouvernementales;

1. DECIDE d'établir des relations officielles avec les organisations non gouvernementales suivantes :

Fédération internationale des Femmes de Carrières libérales et commerciales
Association mondiale des Grandes Métropoles
Société royale du Commonwealth pour les Aveugles
Société internationale des Infirmières en Cancérologie;

2. DECIDE de cesser les relations officielles avec l'Association internationale des Sociétés de la Mutagenèse de l'Environnement et avec la Société internationale d'Endocrinologie, tout en espérant que ces organisations puissent un jour contribuer à nouveau activement au travail de l'OMS.

Dix-neuvième séance, 24 janvier 1991
EB87/SR/19

- - -